

Compte rendu du Conseil Municipal

Du MARDI 22 MARS 2022

Le 22 MARS 2022 à 18 h le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de BAX, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr le Maire MANFRIN Jean-Marc.

Étaient présents :

Mme MARTY Lætitia, Mr BIAU Jean-Luc, Mr GALY- BRUSQUET Pierre, Mr ROSELLO José, Mr MANFRIN Jean-Marc, Mr PAREDES Baptiste.

Mme MARTY Lætitia est désignée secrétaire de séance.

Absent excusé : LE LURON Renaud

Le Maire Mr MANFRIN Jean-Marc déclare le quorum atteint et ouvre la séance à 18h10

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2022.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- Révision du montant des loyers des logements municipaux pour 2022 :

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit réviser le montant des loyers annuellement gérés par la municipalité, selon l'indice de référence de IRL,

Il souligne que pour les années 2020 et 2021 aucune révision n'avait été faite,

Pour l'appartement du presbytère :

Montant du loyer actuel : 368 € (depuis 2019)

Révision : 368 x (indice de référence des loyers du 4eme trimestre 2021 soit 132,62 / indice de référence du 1er trimestre 2018 soit 127,22)

$$368 \times (132,62/127,22) = 383,62 \text{ €}$$

Mr le Maire propose d'arrondir à 383 €

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Logement au-dessus de la Mairie :

Montant du loyer actuel : 508 € (depuis 2019)

Révision : 508 x (indice de référence des loyers du 4eme trimestre 2021 soit 132,62 / indice de référence du 1er trimestre 2018 soit 127,22)

$$508 \times (132,62/127,22) = 529,56 \text{ €}$$

Mr le Maire propose d'arrondir à 529 €

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

3- Compte de gestion et compte administratif 2021 :

Mr le Maire présente le compte de gestion 2021 au Conseil :

<i>INVESTISSEMENT</i>		
<i>Dépenses</i>	<i>Prévu</i>	<i>131 049,83</i>
	<i>Réalisé</i>	<i>43 425,32</i>
	<i>Reste à réaliser</i>	
<i>Recettes</i>	<i>Prévu</i>	<i>131 049,83</i>
	<i>Réalisé</i>	<i>134 805,32</i>
	<i>Reste à réaliser</i>	

<i>FONCTIONNEMENT</i>		
<i>Dépenses</i>	<i>Prévu</i>	<i>122 049,25</i>
	<i>Réalisé</i>	<i>45 253,21</i>
	<i>Reste à réaliser</i>	
<i>Recettes</i>	<i>Prévu</i>	<i>122 049,25</i>
	<i>Réalisé</i>	<i>66 561,25</i>
	<i>Reste à réaliser</i>	

<i>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</i>		
<i>Investissement</i>	<i>91 380,00</i>	
<i>Fonctionnement</i>	<i>21 308,04</i>	
<i>Résultat global</i>	<i>112 688,04</i>	

Mr José ROSELLO, doyen du Conseil Municipal, hors de la présence de Mr le Maire, procède au vote du compte administratif 2021 tel que présenté ci-dessus.

Nb de votes pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

4- Compte de gestion 2021 :

Après avoir présenté les résultats du compte de gestion tenu par le trésorier de Carbonne, et constate sa concordance avec le compte administratif, Mr le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants approuve le compte de gestion tenu par Mme Valérie GIRAUDO Trésorière de Carbonne.

5- Affectation des résultats 2021 :

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 :

- Considère qu'il prévoit l'équilibre budgétaire,
- Statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
- Constate que le compte administratif fait apparaître :
 - o Un excédent de fonctionnement de 21 308,04 €

- Un excédent de fonctionnement reporté de 56 862,91 €
- **Soit un excédent d'exploitation cumulé au 31/12/2021 de 78 170,95 €**
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent	78 170,95 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	78 170,95 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	53 239,42 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2021.

6- Proposition du budget 2022 :

Fonctionnement :

<i>DEPENSES</i>	
11 – Charges à caractère général	25 950,00
12 - Charges de personnel	6 390,00
014 - Atténuations de produits (FNGIR)	3 975,00
65 - Autres charges de gestion courante	35 600,00
66 - Charges financières	220,00
022 - Dépenses imprévues	3 500,00
023 - Virement à la section d'Investissement	0,00
Total des dépenses de fonctionnement	75 635,00

Le Conseil Municipal a souhaité aborder plus en détail la ligne des subventions accordées aux associations. Le tableau suivant a alors été présenté Mr le Maire :

Comité des fêtes	2 600,00 €
ACCA	350,00 €
COPERATIVE SCOLAIRE LATRAPE	250,00 €
BAX DANSE	400,00 €
Ecole de Musique de Montesquieu	- €
Foyer éducatif	- €
Total des subventions	3 600,00€

<i>RECETTES</i>	
002 – Excédent antérieur reporté de fonctionnement	78 170,95
70 – Produits des services, domaine et ventes	320,00
73 - Impôts et taxes	21 110,00
74 - Dotations, subventions, participation	25 320,00
75 - Autres produits de gestion courante	10 520,00
Total des recettes de fonctionnement	135 440,95

Investissement :

DEPENSES	
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00
020 - Dépenses imprévue	4 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 854,54
20 - Immobilisations incorporelles	400,00
21 - Immobilisations corporelles	118 323,83
23 - Immobilisations corporelles	0,00
Total des dépenses d'investissement	124 545,37

RECETTES	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 500,00
13 - Subventions d'investissement reçues	10 000,00
001 Excédent d'investissement reporté	53 239,42
Total des recettes d'investissement	64 739,42
Total des recettes d'ordre	59 805,95

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête le budget primitif de 2022 aux sommes de :

- 135 440,95 € pour le fonctionnement (dépenses et recettes)
- 124 545,37 € pour l'investissement (dépenses et recettes)

Questions diverses :

- Le Conseil Municipal soutient le don de 5000 € de la Communauté des Communes du Volvestre pour l'Ukraine,
- Prise en charge d'une partie des frais de transport pour l'école de MONTESQUIEU VOLVESTRE :

Après la présentation des faits, le Conseil rejette la prise en charge des frais de transport pour l'école de Montesquieu Volvestre.

- Problème d'écoulement des eaux de pluie situé chemin de la rivière :
Mr le Maire se rendra sur place avec le pool routier pour voir ce qui peut être fait.

Fin de séance 19h30.

La secrétaire de séance Mme Latitia MARTY